

## Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2018

Le 11 octobre dernier, le Conseil des ministres a présenté le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2018 (PLFSS 2018). Plusieurs mesures phares vont être discutées et éventuellement votées à la fin l'année. Parmi celles-ci :

- Suppression du Régime Social des Indépendants (RSI) qui sera absorbé par le régime général de la Sécurité sociale.
- Prix du paquet de cigarette : augmentation de 1 euro en mars 2018 pour atteindre 10 euros fin 2020.
- Prise en charge à 100% par l'Assurance maladie pour les femmes de 25 ans des consultations dédiées à la prévention des cancers du sein et du col de l'utérus.
- Augmentation du forfait hospitalier de 2€ par jour. Ce forfait destiné à financer les frais d'hébergement des patients passera de 18 à 20€ et de 13.5 à 15€ pour les séjours en psychiatrie dès 2018.
- Mise en place d'essais pour prendre en compte le parcours du patient dans la tarification qu'appliquent les hôpitaux afin de faire évoluer la tarification à l'activité actuellement appliquée.

Dans le domaine de la prévention, une grande mesure fait débat. En effet, Agnès Buzyn, ministre de la santé souhaite rendre 11 vaccins obligatoires pour les enfants qui naîtront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ainsi aux vaccins pour la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP), se rajouteront les vaccins contre la coqueluche, la bactérie *Haemophilus influenzae*, la rougeole-oreillons-rubéole (ROR), le pneumocoque, l'hépatite B et le méningocoque C. [Au cours d'un discours du 5 juillet dernier](#), Mme la Ministre a expliqué ce choix de santé publique : le nombre d'hospitalisations, le nombre de décès évitables, le faible surcoût de cette mesure (estimée à moins de 20 millions d'€) et le peu d'impact sur la pratique de vaccination actuelle sont des arguments largement défendus par le nouveau gouvernement.